

**Séance du Conseil général du 12 décembre 2022
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Pierre-Alain Frésard

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je déclare cette séance ouverte. Je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, aux représentants des médias. Je salue également le public. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels.

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 17 novembre 2022
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 novembre 2022
3. Communications
4. Questions orales
5. Budget 2023
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2023
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2023
6. Discuter et approuver un crédit de CHF 76'000.00 pour la participation communale au Syndicat des chemins 2 ainsi que son financement
7. Discuter et approuver un crédit de CHF 80'000.00 pour la réfection du trottoir au Jourez/Le Bois-Français ainsi que son financement
8. Discuter et approuver un crédit de CHF 70'000.00 pour l'informatique à l'école ainsi que son financement
9. Statuer sur le choix de la fiduciaire pour le contrôle des comptes
10. Préavis des décisions suivantes à prendre par les communes membres du Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêts des Franches-Montagnes (ZAFM) :
 - a) Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes
 - b) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de CHF 2'150'000.00 et lui donner la compétence pour le financement
 - c) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

1. Appel

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je passe maintenant à l'appel. Les personnes suivantes sont excusées : Madame Séverine Bippert pour le bureau communal, Monsieur Jean-Marc Boichat pour le Conseil communal, Madame Réjane Huguenin et Messieurs Alain Paupe et Philippe Oppliger pour le Conseil général. 18 membres du Conseil général sont donc présents.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 novembre 2022

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je demande une correction formelle du procès-verbal. La ponctuation utilisée pour restituer mes propos ne convient pas et les rend confus. Effectivement page 9, milieu de page, il faut ponctuer la phrase autrement. J'ai dit : « Ce n'est pas de la démocratie, (virgule) si on change les règles usuelles. (point) Quand les décisions sont prises, on s'y tient. ».

Aucune autre remarque n'est faite.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : j'adresse mes remerciements à Marlyse pour son travail qui est toujours de qualité.

3. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Eclairages de Noël : il y aura moins d'éclairages de Noël le long de la route cantonale et on laissera uniquement quatre à cinq décorations sur la place devant l'église et la Place Jean Ruedin. Le sapin de Noël vers l'église est maintenu.

Eclairage : le Conseil communal a décidé que tout éclairage non LED doit être éteint. Nous avons écrit aux entreprises, magasins, à la SED ainsi qu'à la Paroisse pour les en informer.

Voirie : les deux portes des entrées de la voirie ont été à présent changées.

Administration communale : le Conseil communal a pris la décision de changer tous les néons de l'administration en néons LED.

Prochaine séance du Conseil général : je vous informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 30 janvier 2023.

Bilan personnel : nous arrivons au terme de cette législature et, pour moi, après sept ans passés à la Mairie, il est temps de faire un petit bilan. J'aimerais énumérer quelques dossiers terminés ou du moins bien avancés ! Tout d'abord, le plus gros de notre investissement en séances et problèmes fut l'Espace communal inauguré en octobre 2018. L'extension des zones à bâtir Le Plane Percé, Derrie lai Bâme, l'Orée. La réfection de tronçons routiers comme Le Cerneux-Godat – Biaufond, Le Bois-Français – Le Peu-Claude (reste une étape pour 2023). Ensuite, le transfert de l'UAPE dans le bâtiment de l'école. Les révisions de la plupart des règlements, reste encore à approuver ceux sur les eaux propres et usées avec l'introduction d'une taxe de base. Au niveau des employés, les changements de Secrétaire-Caissier dès 2022, avec le départ de Claude Gagnebin dans des conditions difficiles, le décès de Sabine Egger également tragique et son remplacement, des départs à la retraite à la conciergerie, les changements à la voirie, dernièrement à la Direction de la crèche, etc. Je citerais également tous les processus nécessaires pour les nouveaux engagements. Le

changement du système informatique avec la reprise des données et des fichiers a demandé aux employées de l'administration un travail énorme de contrôle. Les difficultés au Centre de loisirs des Franches-Montagnes durant 2021 et 2022 ont également nécessité de nombreuses séances. Le démarrage de la zone AIC au Noirmont a aussi demandé de nombreuses séances. Les consultations cantonales sur différents domaines à examiner et fournir des réponses nous ont également bien occupés. Les relations avec les autres communes des Franches-Montagnes et celles du Jura. Avec la crise liée au Covid et actuellement celle liée aux problèmes énergétiques, nous avons eu notre part de problèmes à gérer, de séances à suivre, de décisions à prendre. Je voudrais ici remercier le Conseil général ainsi que mes collègues du Conseil communal qui se sont investis à 100 % dans ces tâches et dans des domaines qu'ils ne maîtrisaient pas forcément et j'espère que les futurs Conseillers s'attèleront eux aussi avec motivation aux défis et aux critiques qui les attendent. Mon souhait est que le législatif accorde plus de confiance à l'exécutif en respectant les décisions qui sont de sa compétence. Merci à vous tous et bonnes fêtes de fin d'année.

4. Questions orales

1) Monsieur Martial Farine : une convention entre le Parc naturel régional du Doubs, Car Postal, les Cantons du Jura et de Neuchâtel, la Commune de La Chaux-de-Fonds, l'Association Les Sentiers du Doubs et notre Commune des Bois était en vigueur afin de permettre au bus de Car Postal de desservir plus régulièrement la station de Biaufond durant la saison touristique. Or, j'ai appris que cette convention, prévue pour les années 2022 et 2023, a été dénoncée par notre Commune, apparemment sans que des raisons ne soient invoquées. Des frais avaient été engagés pour 2022 et manqueront donc pour couvrir les coûts de cette convention, puisque la somme que notre Commune versait ne le sera pas. Le coût pour notre Commune était d'environ CHF 2'300.00, plus précisément CHF 2'336.00. L'autre partie des coûts était couverte par les autres signataires de la convention. Ma question : quelle est la raison ou les raisons qui ont présidé à la dénonciation de cette convention ? La Commune entend-elle participer d'une autre manière à la desserte régulière de la station de Car Postal de Biaufond, plus particulièrement durant la saison touristique ? Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : effectivement, nous nous sommes retirés de la convention qui était signée pour des périodes de deux ans. Nous avons réfléchi à la reconduite de cette convention. Suite à la fermeture du restaurant, moins de monde se bouscule à Biaufond. Ensuite, Les Bois n'étaient pas tellement concernés par ce voyage puisque le Car Postal se déplace de La Chaux-de-Fonds à Biaufond. De plus, on a reçu les statistiques et il y a un manque de fréquentation qui apparaît sur les statistiques. Faire circuler un bus pour deux à trois personnes est une dépense énergétique aberrante en cette période d'augmentation du diesel et de restrictions énergétiques et il nous semblait que c'était une décision difficilement acceptable à ce niveau-là. Maintenant, dans deux ans, rien ne nous empêche de recommencer.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

2) Monsieur Yann Chappatte : ma question concerne le hameau de Biaufond. Récemment, il y a quelques mois, une appréciation de notre réseau d'eau potable a été effectuée. Il faut savoir que le hameau de Biaufond n'est toujours pas connecté au réseau d'eau potable de notre Commune même si les travaux de raccordement à l'eau potable ont débuté dans notre Commune il y a bientôt 90 ans. Je voudrais savoir, dans le cadre de cette appréciation qui se

fait de façon régulière, comment cette problématique a été traitée et quelle suite il a été prévu d'y donner.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous avons confié le Plan d'alimentation en eau de la Commune au Bureau AFRY qui a terminé l'étude à la fin du premier semestre 2022. Concernant l'alimentation en eau du hameau de Biaufond, trois variantes ont été énumérées. Variante 1 : maintien d'un réseau indépendant. Le réseau existant comprend deux réservoirs et est composé de conduites en acier galvanisé. Pour ce bureau, il est difficile de se prononcer sur les actions à entreprendre pour mettre en conformité ce réseau et chiffrer les travaux à entreprendre, la qualité de l'eau étant quelque peu insatisfaisante. Variante 2 : raccordement au réseau des Bois. Un tracé a été proposé d'environ 1'700 mètres entre Sous-le-Mont et Biaufond avec la réalisation d'un forage dirigé d'une longueur de 300 mètres sous la forêt du Dos d'Anel. Avec ce raccordement, il serait possible d'alimenter la ferme de la Vanne. Cette variante est estimée à CHF 1'300'000.00, sans les frais notariés, expertises, indemnités, achat de terrain et les travaux sur le réseau existant. Variante 3 : raccordement au réseau de La Chaux-de-Fonds, géré par la Société Viteos. Le plus direct, un branchement via la ferme du Bas des Brandt, implique la pose d'une conduite d'environ 900 mètres. Le tronçon à travers la forêt mesure 420 mètres pour un dénivelé de 280 mètres et emprunte le tracé d'une ligne aérienne basse tension où la végétation est moins dense. Le coût de cette variante est estimé à CHF 500'000.00 TTC (plus ou moins 25 %). En alternative, un branchement à partir du bâtiment situé au lieu-dit Les Côtes-du-Doubs permet de s'affranchir d'un fort dénivelé. Une conduite d'environ 1'400 mètres est posée sous la chaussée et dans les tunnels routiers. Le coût de cette variante est de CHF 750'000.00 (plus ou moins 25%). En conclusion, le Bureau AFRY retient la variante 3, à savoir un raccordement au réseau de Viteos. Le Conseil communal sortant n'a pas encore pris contact avec la Société Viteos durant cette législature en raison d'absences prolongées et de surcharge, mais délègue au responsable du dicastère des eaux et au futur Maire ces tractations. Le classeur du PGA peut être consulté à l'administration communale.

Monsieur Yann Chappatte : je suis très satisfait.

6.3.4 Comparaison

Les variantes sont comparées dans le tableau ci-dessous.

	Variante B1 : maintien d'un réseau indépendant	Variante B2 : raccordement au réseau des Bois	Variante B3 : raccordement au réseau de la Chaux-de-Fonds
Provenance de l'eau	Captage de Biaufond	Alimentation par le SEF	Alimentation par le réseau Viteos
Alimentation de secours	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> + Eau produite par et pour la commune, pas d'achat à l'extérieur + Indépendance communale 	<ul style="list-style-type: none"> + Raccordement à la ferme de la Vanne possible + Achat d'eau au SEF + Garantie de la qualité de l'eau est du ressort du SEF + Temps de renouvellement de l'eau amélioré jusqu'à Sous-le-Mont 	<ul style="list-style-type: none"> + Réseau le plus proche géographiquement + Garantie de la qualité de l'eau est du ressort de Viteos + Temps de renouvellement de l'eau assez court entre le Bas des Brandt et Biaufond + Temps de renouvellement de l'eau amélioré jusqu'au Bas des Brandt
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Investigations coûteuses à mener avant toute chose - Mise en conformité du captage - Mise en conformité des réservoirs - Mise en place d'un manuel qualité spécifique à Biaufond - Pas de raccordement de la ferme de la Vanne 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau éloigné géographiquement - Temps de renouvellement de l'eau important entre Sous-le-Mont et Biaufond - Travaux sous route de Biaufond - Travaux dans aire d'alimentation Zu 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention intercantonale à établir - Achat d'eau à un SE externe - Travaux dans secteur escarpé - Pas de raccordement à la ferme de la Vanne - Tracé alternatif : caractéristiques de la conduite d'amenée aux Côtes-du-Doubs inconnues
Longueur du réseau à créer	Inconnu	1'700 m	900 m (alternative 1'400 m)
Taux de renouvellement dans la conduite d'amenée	Inconnu	2 à 3 jours	1 à 2 jours
Coût de construction (±25%)	Inconnu	CHF 1'300'000.—	CHF 500'000.— (alternative 750'000.—)

Tableau 14 : comparaison des variantes d'alimentation de Biaufond

3) Monsieur Yann Chappatte : ma deuxième question sera relativement simple. Avant de la poser, j'aimerais faire un bref historique. En date du Conseil général du 23 août 2021, nous avons accepté la création de postes divers au niveau communal. Lors de cette approbation, il a été relevé plusieurs problèmes, notamment des incohérences dans l'évolution des fonctions et des taux d'activité qui étaient mentionnés. En date du 13 décembre 2021, une question écrite a été posée par mes soins. Le 21 novembre, onze mois après, une réponse m'a été donnée : réponse laconique, incomplète, inadaptée et surtout qui ne répondait à aucune de mes interrogations. Donc onze mois sans savoir rien de plus. Aujourd'hui, je pose une question orale puisque dans le cadre de ma question écrite je ne pouvais donner qu'une appréciation. Mais après, vous pensez bien que si j'ai posé cette question, si je suis intervenu au mois d'août et que ça fait 18 mois que je me bats sur ce point, c'est évidemment que j'ai identifié un problème et je crois qu'il n'a pas été compris et il est véritablement nécessaire de s'y atteler. C'est-à-dire, je répète, l'évolution des postes par rubrique, les taux d'activité, les taux d'occupation ne sont pas cohérents par rapport à différentes décisions qui ont été prises ces dernières années au Conseil général. Moi, je souhaite véritablement que ce point soit repris, analysé pour qu'on puisse dans un Conseil général futur lors de la prochaine législature remettre d'équerre l'annexe 1 de ce règlement du personnel pour avoir des postes, des fonctions, des pourcentages qui soient en adéquation. Ma question, j'y viens, j'ai fait un rappel pour planter le décor, est-ce que la Commune a décidé d'entreprendre quelque chose d'autre que sa réponse laconique pour appréhender cette problématique qui demeure et qui est à mon avis importante ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai pas reçu la question. Ce que je peux dire c'est que dans la demande initiale où il était demandé de retourner jusqu'en 2018 et faire un tas de recherches, nous n'avons pas eu les moyens de le faire. Maintenant, qu'on remette cette fiche qui accompagne le Statut du personnel à jour par rapport à l'état des lieux actuel, je pense que c'est bien de le faire.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

5. Budget 2023

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2023
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2023

Entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 9'250.00 sans les financements spéciaux. Je vais vous faire une présentation selon le rapport demandé pour le MCH2. Ensuite, on reprendra les données plus spécifiques, plus détaillées. Madame Séverine Bippert, Caissière, est absente pour cause d'opération urgente. Par rapport à ce budget, il faut compter sur le contexte particulier lié aux incertitudes actuelles, principalement en lien avec la crise énergétique et la hausse des coûts dans plusieurs domaines. Le plan d'équilibre 2023-2026 établi par le Gouvernement a été retiré de l'ordre du jour de la session du Parlement du 14 décembre 2022. Les mesures d'économies proposées n'étaient pas incluses dans le présent budget. La Commission financière s'est réunie le 15 novembre 2022 et a examiné dans le détail les budgets de fonctionnement et d'investissement. Le budget de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 9'250.00. La clôture du compte de fonctionnement avec les financements

spéciaux (eaux propres, assainissement des eaux, déchets) présente un excédent de produits de CHF 48'000.00. Il est proposé de maintenir les montants actuellement en vigueur, soit : maintien de la quotité d'impôt à 2.15, pas de modification des taxes communales, maintien du taux de la taxe immobilière à 1.2 ‰ de la valeur officielle. Pour la clôture du compte de résultats, comme je vous l'ai dit, nous avons CHF 48'000.00 avec la clôture des financements spéciaux de CHF 38'750.00, ça nous donne CHF 9'250.00. Après, nous avons la clôture du compte de résultats (résultat global) avec CHF 26'400.00. Nous avons les charges financières et les revenus financiers qui sont déduits de ces CHF 48'000.00. Pour le compte des investissements, nous avons un report au bilan des dépenses pour CHF 195'000.00. Là, on ne tient pas compte de ce qui va être décidé ce soir aux prochains points de l'ordre du jour. Il y aura donc CHF 226'000.00 en plus. Concernant l'approvisionnement en eau, le résultat du compte est de moins CHF 13'150.00. Il est donc négatif. L'assainissement en eaux boucle avec un résultat positif de CHF 34'950.00. Pour la gestion des déchets, on a un résultat de CHF 1'650.00.

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Chapitre 0 / Administration générale

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les indemnités des autorités ont été budgétées selon le nouveau règlement des indemnités des autorités communales qui a été traité par le Conseil général dans sa séance du 21 novembre 2022. Un nouveau progiciel de gestion communale a été mis en place dans le courant de l'automne 2022. Des modules seront encore implémentés en début d'année 2023 (PV, My Urbanus, immobilisations).

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics – défense

Madame le Maire, Marianne Guillaume : mise en place d'un point de rencontres d'urgence (PRU) conformément aux directives cantonales pour CHF 5'000.00. Pour ce PRU, nous attendons des réponses de bénévoles pour les présences nécessaires à ce point de rencontres si un délestage a lieu.

Chapitre 2 / Formation

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la hausse du montant global prévisionnel des charges de l'enseignement est due à la progression de la masse salariale selon les chiffres du Canton.

Chapitre 3 / Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget de fonctionnement 2022-2023 du Centre de loisirs est déficitaire de CHF 1'300'000.00. La participation communale s'élève à CHF 87'000.00.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale

Madame le Maire, Marianne Guillaume : l'augmentation des charges provient essentiellement de l'augmentation de la participation communale au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ça correspond aux prévisions budgétaires cantonales. Au vu du résultat des comptes 2021, la Commune est contributrice au fonds de péréquation financière 2023 pour un montant de CHF 182'984.00.

Compte des investissements

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme je l'ai dit avant, il se monte à CHF 195'000.00 plus les dépenses que vous allez voter ce soir.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : après cette petite présentation, je demanderais à la Commission financière de présenter son rapport.

Monsieur Pierre Henri Stauffer : la Commission financière s'est réunie le 15 novembre et tous les membres étaient présents. Elle a pris connaissance du budget 2023, du compte de résultats, des investissements projetés et des taxes communales proposées par l'exécutif communal. On peut se poser la question sur la quotité de 2.15 pour établir ce budget 2023 en rapport à l'exercice bénéficiaire 2021. Cette réflexion a été faite par la Commission financière. Pour aujourd'hui et pour 2023, cette Commission a confirmé la proposition de l'exécutif et de la Trésorière, Madame Séverine Bippert, de maintenir cette quotité à 2.15. Les raisons sont les suivantes : comme l'a dit Madame le Maire, le Parlement jurassien doit encore accepter le budget cantonal et ses contraintes énoncées pour diminuer le déficit de l'année 2023 avec ses retombées sur les finances communales. Le coût des énergies est volatile et n'est actuellement pas contenu. Nous passerons aussi à la caisse pour CHF 180'000.00 à la péréquation financière en rapport à ce bon exercice 2021. Il faudra établir les comptes 2022 pour éventuellement espérer une diminution de la quotité. Avant de clore ces quelques commentaires, j'aimerais dire qu'à ce jour nous ne dominons pas tous les effets du MCH2 et ses effets sur nos endettements. Ne doit-on pas relativiser un peu la dette par habitant à l'avenir puisque toute dépense de plus de CHF 20'000.00 passe par un emprunt ? D'un point de vue positif et en rapport à la complexité de la finance communale, la nomination d'un service fiduciaire pour les vérifications de comptes, pour des conseils techniques, d'analyses financières ainsi que d'options à prendre par la Commune des Bois sera bienvenue. En tant que Président de cette Commission financière et au nom des membres de la Commission, je remercie Madame le Maire, Marianne Guillaume, de son bon travail, à son souci permanent, à sa rigueur à l'accomplissement de sa tâche durant cette dernière législature. Je tiens aussi à saluer le travail de Madame Séverine Bippert, Trésorière et Secrétaire communale, pour son engagement à cette nouvelle fonction et à sa disponibilité à répondre à la Commission. La Commission vous recommande l'acceptation de ce budget proposé.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : je remercie les intervenants pour ces détails complets et intéressants.

5. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Monsieur Yann Chappatte : je souhaite intervenir plus particulièrement sur une taxe communale, en page 7 du rapport, au point 3.2.2. « Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux ». Les prix sont fixés TVA non comprise. La proposition qui vous est faite ce soir est de passer la taxe d'utilisation au m³ de CHF 4.85 à CHF 4.30 (point b), de passer la taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires par m³ de CHF 10.00 à CHF 9.00 (point d) et de passer la taxe de prise en charge des eaux usées des

résidences permanentes dans le reste du territoire par m³ de CHF 50.00 à CHF 45.00 (point e). La proposition ici en fait est une répétition de ce qui vous a déjà été proposé depuis de nombreuses années dans le cadre du budget. Tout ça pour vous rappeler effectivement que si ces taxes vous sont proposées, c'est afin d'avoir un résultat qui soit plus en adéquation aux charges finalement de la STEP. Fin 2020, la STEP, les chiffres en ma possession, bénéficiait d'un fonds de CHF 760'000.00. Fin 2021, il a augmenté à CHF 870'000.00 grâce au résultat de l'exercice 2020 et puis sur 2021 il a rebaisé, on a fait un prélèvement et puis il a également été bénéficiaire sur cet exercice 2021, ce qui a permis d'augmenter comme je vous l'ai dit avant déduction des investissements. En 2022, puisque la taxe n'avait pas été baissée, il sera vraisemblablement, comme toutes ces dernières années, largement bénéficiaire. Aujourd'hui, il serait judicieux que finalement ce compte qui est censé s'autofinancer, c'est la loi qui le prévoit, à un moment donné d'adapter les taxes afin qu'elles soient conformes aux charges qui en découlent. Si cette proposition est faite aujourd'hui, je sais que le prochain qui va prendre la parole va me rappeler qu'il y a un règlement qui va bientôt survenir dans le cadre de la Commune, aujourd'hui, on ne sait rien de ce règlement qui est toujours en discussion auprès de Monsieur Prix, il y a des centaines pour ne pas dire des milliers de communes en Suisse qui sont en attente d'une décision, on ne sait pas quand elle tombera, ce qu'on sait c'est que ça doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024 au plus tard. Cette taxe aura pour impact de mettre une taxe de base, ça c'est certain et baisser le prix STEP c'est aussi certain. Ce n'est pas l'objet pour moi d'intervenir à ce sujet, c'est une appréciation, mais c'est pour vous rendre attentifs à cette problématique et vous proposer cette diminution qui est, à mon sens et après le débat qu'on a eu depuis plusieurs années, totalement justifiée.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a reçu le rapport de Monsieur Prix. Je n'ai pas ça en tête, mais il me semble que l'eau va diminuer par rapport à la taxe de base. Je trouverais un peu délicat qu'on fasse ça et après, ce nouveau règlement sera mis en route début 2024. Je trouve que c'est un peu tôt par rapport à ce qui doit être présenté. Plusieurs communes des Franches-Montagnes l'ont déjà présenté. Je pensais le présenter avant de partir, mais on a reçu la décision de Monsieur Prix en décembre.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : j'ai juste une question concernant les infrastructures de la STEP. Quel âge elles ont ? Quel investissement dans les prochaines années on aura par rapport à ça ? Si on doit changer une bonne partie des infrastructures, ça va coûter quelques centaines de milliers de francs.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce n'est pas moi qui suis en charge du dossier, mais je crois que cette STEP approche des 30 ans. On a pas mal de panes actuellement, de choses à changer. Je ne peux pas entrer dans les détails, il faudrait demander à Monsieur Thiévent ou au responsable du dicastère. On a mis des panneaux photovoltaïques, on a fait des aménagements dans le silo. Tout coûte assez cher. Il y a régulièrement des panes de pompes ou autres qu'on doit changer.

Monsieur Gabriel Bilat : je voudrais juste ajouter que la durée de vie d'une STEP est de 25 ans et la nôtre a environ cet âge. Elle avait coûté 2 millions de francs à l'époque il me semble. S'il y a un fonds de CHF 800'000.00, ce n'est pas encore assez si on veut tout payer. Mais elle a été bien entretenue, on ne sera pas obligés de la refaire complètement, ça c'est sûr. On n'est pas comme à Montfaucon.

Monsieur Pierre Henri Stauffer : sur le principe, ça touche aux fonds spéciaux. Je ne sais pas si Monsieur Yann Chappatte a estimé la diminution par rapport à ces changements ? On parle de quelle somme d'argent ?

Monsieur Yann Chappatte : environ CHF 20'000.00 à CHF 25'000.00.

Au vote, la proposition de la taxe d'utilisation à CHF 4.30 obtient 7 voix et celle à CHF 4.85 en obtient 7 également. C'est donc la proposition du Conseil communal à CHF 4.85 qui est acceptée.

Au vote, la proposition de la taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires par m³ à CHF 9.00 obtient 2 voix et celle à CHF 10.00 en obtient 6. C'est donc la taxe à CHF 10.00 qui est acceptée.

Au vote, la proposition de la taxe de prise en charge des eaux usées des résidences permanentes dans le reste du territoire par m³ à CHF 45.00 obtient 3 voix et celle à CHF 50.00 en obtient 9. C'est donc la taxe à CHF 50.00 qui est acceptée.

Au vote, le point 5. a) de l'ordre du jour est accepté par 16 voix contre 1.

5. b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2023

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais m'exprimer par rapport au rapport relatif au budget 2023. Il n'y a pas de décision particulière à prendre, mais il y a une reprise de libellé qui est fautive depuis plusieurs années. J'aimerais qu'on change. En page 14, au point 4, ce n'est pas total des charges, mais total des produits. J'aimerais bien qu'on le corrige pour plus de clarté. Ça ne change rien dans le rapport qui est là, mais comme je l'ai vu, je vous le signale. En regard à la question et à la proposition concernant la STEP, est-ce qu'on peut me donner des précisions concernant le point f) de la page 5 qui dit que les anciens fonds ont été utilisés pour amortir le patrimoine administratif des services concernés ? J'aimerais savoir si ça a été fait ou si ça sera fait ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce n'est pas encore fait parce que le programme n'est pas encore sorti au niveau cantonal pour le patrimoine administratif. Ça sera fait selon le schéma qu'ils vont nous donner.

Monsieur Yann Chappatte : en page 18, il y a deux points qui sont mentionnés avec des délais notés en 2021. Je pense que ça n'a pas été actualisé et qu'un nouveau délai a été octroyé à la Commune. Je pense que c'est 2022 ou quelle est la condition du Canton par rapport à ces deux points ? Il s'agit de la recommandation n° 12 qui octroie un délai à la clôture des comptes 2021 et la même chose pour le tableau des immobilisations.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne peux pas répondre, je ne connais pas la réponse. Désolée.

Les chapitres qui donnent lieu à discussion sont les suivants :

CHAPITRE 0 / ADMINISTRATION GENERALE

Compte 0112.31300.00 / Prestations administratives

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais avoir des précisions. De quoi s'agit-il ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : prestations administratives pour CHF 9'000.00. Je n'ai pas le détail. Je ne sais pas. C'est pour le Conseil général. Je pense que c'est pour l'envoi des documents et des prestations par rapport à ça.

Compte 0120.30002.00 / Jetons de présence

Monsieur Yann Chappatte : pour le Conseil communal, c'est une surprise pour moi. Je suis d'accord que les traitements ont été adaptés par rapport à ce qui a été décidé la dernière fois.

Logiquement, les jetons de présence devraient être en baisse de façon plus marquée. Ce n'est pas une proposition, c'est une remarque d'ordre général.

Compte 0224.31530.00 / Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques administration

Monsieur Yann Chappatte : il y a une dépense de CHF 35'500.00, relativement conforme à ce qu'il y avait l'année dernière et qui nous avait été justifié pour l'adaptation d'un certain nombre d'installations informatiques au bureau communal. J'aimerais savoir si les chiffres avaient simplement été reportés ou de quoi étaient composés ces CHF 35'500.00.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les ordinateurs avaient cinq ans et on a dû tout changer avant d'installer les nouveaux programmes Urbanus. On a aussi mis un ordinateur à la voirie et un pour le Maire qui n'en avait pas. On a aussi dû le changer à la STEP.

Monsieur Yann Chappatte : pour 2022, c'est effectivement OK. Mais pour 2023 ? Qu'est-ce qui justifie ce chiffre ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : en 2023, il y aura le reste des programmes Urbanus qui seront mis en route. On a déjà payé un acompte.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je suis surpris que tous les Conseillers généraux n'ont pas reçu la totalité des documents.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a signalé dans les documents que vous avez reçus que vous pouviez demander la totalité des comptes si vous le souhaitiez pour éviter que les documents finissent à la poubelle.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour suivre ce soir ça aurait été judicieux de le mettre dans l'enveloppe. Je pense que pour la prochaine fois ça serait bien.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il faudrait savoir si c'est une demande générale ou pas.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour le moment, c'est une demande personnelle.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : ce sujet a déjà été débattu lors d'une précédente séance. Ceux qui voulaient pouvaient s'adresser au Secrétariat.

CHAPITRE 6 / TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS

Compte 6150.31410.00 / Routes et trottoirs à l'intérieur du périmètre bâti

Monsieur Yann Chappatte : avant de poser ma question, j'adhère totalement à la remarque de Monsieur Jeanbourquin. Je trouve détestable qu'un Conseil général qui doit débattre d'un budget n'ait pas le détail du budget. Ma remarque avait été faite dans le cadre des comptes. J'avais demandé que systématiquement ça soit envoyé. Je trouve que c'est déjà compliqué pour ceux qui ne sont pas initiés au domaine, mais si en plus ils n'ont pas les chiffres, je vous laisse imaginer comme ils naviguent. C'est encore pire que ce qu'on pouvait naviguer au 15^{ème} siècle quand on essayait de découvrir les Amériques. Je tiens quand même à préciser qu'actuellement, même s'il y a une recommandation du Canton, il ne faut pas chercher des économies partout. Il faut gérer correctement les choses et ne pas chercher des économies pour 36 feuilles. Moi, je l'ai imprimé en couleurs, j'ai encore deux ou trois cartouches chez moi. 30 pages, c'est petit, mais c'est lisible. Avec le compte de fonctionnement c'est 35 pages et quelques centimes de plus pour l'affranchissement, mais c'est quand même une nécessité. Sachez qu'il y a des communes qui fournissent des rapports bien plus fournis. Si vous le souhaitez, une fois je pourrai vous amener un rapport de certaines communes avec l'intégralité des comptes. Ce n'est pas forcément ce que je demande, mais si on veut un débat serein c'est nécessaire pour le budget et pour les comptes d'avoir la totalité des informations. Cela étant dit, ma question est une surprise. On sait qu'avec le MCH2, on active tout investissement supérieur à CHF 20'000.00. Au budget 2023, on nous a reconduit le budget

2022 avec CHF 30'000.00. J'aimerais savoir si c'est simplement une réserve, un risque qu'on veut couvrir, ou s'il y a des entretiens particuliers qui sont prévus, hors investissements.

Monsieur Christophe Baume : on a repris le même montant parce qu'il faut quand même laisser une petite provision, on n'est à l'abri de rien, il peut y avoir une route qui se déforme, quelque chose qui arrive. Il faut quand même qu'il y ait un minimum d'argent disponible malgré que tout montant au-dessus de CHF 20'000.00 doit faire partie d'un investissement. Il est judicieux d'avoir une petite réserve pour les travaux urgents tout au long de l'année.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je voudrais juste rajouter qu'il y a la dernière étape du Peu-Claude avec CHF 20'000.00 non ?

Monsieur Christophe Baume : c'est CHF 45'000.00 pour le Peu-Claude. Ici, c'est vraiment une réserve, il n'y a rien qui est prévu, mais il y a toujours des pavés à remettre, des routes à refaire, des travaux à faire qui surviennent en cours d'année.

CHAPITRE 7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte 7205.31000.00 / Matériel et fournitures de bureau

Compte 7205.31011.00 / Matériel et fournitures d'exploitation pour l'entretien

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais faire une remarque concernant la STEP. Le budget STEP est pessimiste, le résultat sera meilleur que ce qui est là, ça c'est une certitude. C'est une habitude au niveau de la STEP pour qu'on ne baisse pas la taxe. Ma question a un intérêt particulier au compte 7205.31000.00 avec un chiffre de CHF 11'500.00. L'année dernière, il nous avait été répondu que c'était du matériel technique, j'aimerais juste une petite précision ou une confirmation à ce sujet. Ensuite, j'aimerais une explication par rapport à la nuance avec le compte 7205.31011.00 de la ligne en dessous « Matériel et fournitures d'exploitation pour l'entretien ».

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il est mentionné : Feralco CHF 3'000.00, Flonex CHF 1'700.00, Ensola CHF 3'500.00, sacs sans fin (tamiseur) CHF 500.00, divers produits CHF 1'000.00. Je ne peux pas vous dire ce que c'est, mais voilà le détail.

Monsieur Yann Chappatte : c'est donc bien du matériel technique comme on nous avait dit l'année passée. Je pense que c'est bien de prendre note qu'on change le libellé du compte. On y gagnera en clarté.

Compte 7205.31204.00 / Electricité du PA

Monsieur Yann Chappatte : je suis surpris que l'électricité à la STEP augmente. Je vous rappelle qu'on a six mois de plus de panneaux solaires entre 2021 et 2022, respectivement 2023. Ce sont des chiffres qui me surprennent. Mais je ne vais pas me battre pour corriger ça. Je voulais quand même signaler cette remarque en espérant que ça ne se reproduira pas chaque année dans le budget.

Au vote, le point 5. b) est accepté à l'unanimité.

5. c) Donner connaissance du budget des investissements 2023

Monsieur Martial Farine : j'ai une question concernant les trois crédits qu'on devra voter tout à l'heure. Madame le Maire a dit qu'ils n'ont pas été pris en compte dans le budget. Admettons qu'ils soient acceptés les trois, quelle influence ça aura sur le budget des investissements ? Ça fait CHF 226'000.00 en plus, mais sur la totalité du budget ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne connais pas l'influence financière que ça aura. Ça dépendra des emprunts. Certains seront financés avec les liquidités, mais je n'ai pas d'information par rapport à ce qu'on va faire, comment on va emprunter, etc.

6. Discuter et approuver un crédit de CHF 76'000.00 pour la participation communale au Syndicat des chemins 2 ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Raphaël Schärz : l'article 34, alinéa 3 du Règlement du Conseil général stipule « *Les membres du Conseil général ont l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets (discussion et décision) qui touchent directement à leurs droits personnels ou à leurs intérêts matériels ou à ceux de personnes qui leur sont parentes au degré prévu à l'art.21 du RO.* ». Monsieur Raphaël Schärz quitte donc la salle.

Monsieur Christophe Baume : afin de pouvoir poursuivre la troisième étape de travaux de réfection des chemins de la Commune, le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 17 voix.

Débat de fond.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : avant d'accepter le crédit demandé, j'aimerais qu'on me précise la nature des réfections envisagées lorsque les chemins actuels sont des chemins blancs. A mon avis, il faut absolument les maintenir en l'état. Les chemins blancs, avec leur revêtement de chaille, offrent une image de marque de la qualité paysagère de nos Franches-Montagnes. Evidemment, je ne demande pas qu'on renonce à bétonner ou asphaltier les accès qui le sont déjà. Je précise donc ma question : qu'en est-il de la nature des travaux envisagés pour le chemin de la Petite-Chaux-d'Abel ?

Monsieur Christophe Baume : je vais simplement tous vous les énumérer. Comme à l'accoutumée, ils ont été déposés publiquement dans la Feuille officielle. La boucle du Cerneux-Godat : bitume. Le chemin des Prés-Derrière qui va du Bois-Banal jusqu'à la ferme Schärz, un petit peu plus bas : bitume. L'accès à la ferme Le Bois-Banal : bitume. Le chemin d'accès à la ferme Bourquard : bitume. Le Cerneutat : groise. Le Chemin Sous-les-Craux : bitume. Le chemin d'accès au Cerneux-au-Maire : bitume. Le chemin de la Petite-Chaux-d'Abel : groise.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je suis tout à fait satisfait de cette réponse. Dans les endroits en pente, il convient de prévoir des rigoles alpines afin d'évacuer les eaux de ruissellement. Nous avons un exemple, avec la réfection récente du chemin qui tend de la Combatte du Pas aux Prailats, de ce qu'il convient de ne plus reconduire. Construit sans rigole au départ, ce tronçon est déjà très dégradé... J'espère qu'on tiendra compte de cette leçon pour la réfection du chemin de la Petite-Chaux-d'Abel.

Monsieur Christophe Baume : comme vous le dites, c'est vrai que c'était une nouvelle expérience. On a fait confiance aux ingénieurs, il semblait que ça devait résister un petit peu plus longtemps que ça. Finalement, pour ceux qui fréquentent ce chemin, on a dû refaire une rigole. Dans les chemins qui seront nouvellement construits en groise, on veillera à faire des rigoles alpines.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : c'est très bien.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : j'avais une question concernant les coûts de ces chemins. J'aimerais connaître l'état de la caisse du Syndicat de chemins 2, parce qu'on a entendu des choses qui viendraient en avant. J'aurais donc voulu savoir un peu la suite, si vous avez

encore un peu des sous pour faire ces chemins, comment ils seront réalisés ou si ce sont les agriculteurs qui devront payer une bonne partie de ces chemins.

Monsieur Christophe Baume : il faut faire très attention à ce que vous entendez dans les discussions de bistrot ! Ce n'est pas vraiment la réalité. On ne peut pas dire si on a des sous ou si on n'a pas de sous. Le projet est étudié, il est financé comme cela vous l'est proposé ici ce soir. Ce soir, on discute de la participation communale en tant que propriétaire. Aujourd'hui, tous les propriétaires savent ce qu'ils auront à payer. Tous les propriétaires ont accepté ce qu'ils auront à payer. On a eu des séances de conciliation, tout est au clair. Ce projet ne vient pas en avant s'il n'est pas financé. Ce soir, il est financé, il ne reste qu'à valider, autour de cette table, la participation financière de la Commune. Je voulais juste ajouter que les travaux, pour un coût de CHF 851'000.00, ont été adjugés à FMGC au Noirmont.

Au vote, le point 6 est accepté par 17 voix.

7. Discuter et approuver un crédit de CHF 80'000.00 pour la réfection du trottoir au Jourez/Le Bois-Français ainsi que son financement
--

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Baume : suite au développement de la zone de l'Orée et pour permettre un accès piétonnier à l'entrée est du village, le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai plusieurs remarques pour ce crédit. Tout d'abord, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport du Conseil communal, au point 2 « *Lors de la création du plan de zone de l'Orée, le déplacement de l'accès au Bois-Français par un autre chemin le long de la voie de chemins de fer a été refusé.* ». Ça, c'est un élément très partiel. Je vous rappelle que lorsqu'on a eu le débat de la zone de l'Orée, le Conseil général ici présent, pour ceux qui l'étaient, avait ardemment défendu le souhait de garder 1 mètre à 1.50 mètre de chemin pour accéder du Bois-Français le long de la ligne de chemins de fer pour arriver au Bas du Village pour justement premièrement éviter que les enfants traversent la route sur un passage qui n'existe pas, que nous devons construire un chemin parallèle à la route avec toujours un danger. Finalement, le Conseil communal de l'époque n'avait pas donné suite à un vote d'intention, parce qu'il n'y avait pas d'autre possibilité pour le Conseil général, il n'y avait pas été donné suite. La situation est un petit peu différente de ce qui est écrit ici. Malheureusement, effectivement aujourd'hui, on ne peut plus revenir en arrière. Il est quand même à déplorer qu'on n'ait pas utilisé un chemin adéquat pour faire un accès sécurisé et qu'aujourd'hui on doive faire un trottoir le long d'une route cantonale, même si maintenant la limitation est abaissée. Ça m'a prêté à sourire, il est écrit « *Afin de donner un accès digne de ce nom à l'entrée est du village...* », je ne suis pas certain qu'un trottoir soit un accès digne de ce nom, en tout cas pas dans mes critères personnels. Maintenant, il y a des questions qui méritent d'être posées. Est-ce qu'on pourrait nous présenter un schéma ? Comment va se présenter ce trottoir ? On nous dit qu'il y aura un mur de soutènement sur des parcelles, sur des propriétaires fonciers, comment la problématique est réglée avec eux ? Est-ce qu'on empiète sur leur terrain ? Est-ce qu'on reste sur le terrain communal ? Quand on parle d'une largeur de 1.40 mètre, est-ce que c'est inclus le mur de soutènement ?

J'aimerais quelques précisions, un petit schéma, des explications qui nous permettent de comprendre comment sera réalisé ce chemin.

Monsieur Christophe Baume : je vais quand même rebondir sur ce qui a été dit. Le Conseil communal actuel a quand même essayé de revenir en arrière, a essayé de discuter, là ce n'est plus au niveau du Plan spécial, mais c'est au niveau des Chemins de fer du Jura qui nous interdisent totalement de faire un accès piétonnier le long de la voie CJ. Ça c'est classé, c'est clair que c'est impossible. Il est de même interdit de croiser le trafic industriel avec des piétons. C'est donc aussi impossible de faire un chemin piétonnier, un trottoir le long de la zone de l'Orée. C'est pour ça que ce soir on vous propose de faire un trottoir digne de ce nom parce que maintenant c'est une piste et je pense que les piétons ont quand même le droit d'avoir un accès un peu mieux que ce dont ils disposent maintenant et un petit peu plus sécurisé aussi. Je n'ai pas de coupe ici à présenter, mais comme il l'est décrit, il s'agit d'un trottoir en bitume d'une largeur de 1.40 mètre sur une longueur de 345 mètres. Si vous avez déjà pu regarder le long du talus qui cache les habitations, on a procédé au réabornement de ces parcelles. On a constaté que les talus empiéteraient de 1 mètre à 1.50 mètre sur le territoire communal. On n'a pas d'emprise sur les privés. On va effectuer un enrochement, un petit muret de soutènement pour empêcher les talus d'avancer et de revenir sur le trottoir. Ces empiètements seront faits uniquement le long des parcelles construites.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : vous avez parlé d'un trottoir digne de ce nom. Les cyclistes seront-ils autorisés à l'utiliser ? Comme c'est le cas au Noirmont de la Poste à la sortie du village en direction ouest.

Monsieur Christophe Baume : bien entendu, on ne parle pas de restriction. Avec 1.50 mètre, on ne pourra pas y circuler avec un véhicule motorisé de grande largeur, mais les vélos, trottinettes pourront l'utiliser.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : vous dites qu'il y aura un mur de soutènement juste pour les villas construites. Mais si on visualise un petit peu le dénivelé du terrain de la Commune qui va jusqu'au Bois-Français, le talus, il faudra aussi le retenir à l'entrée du Bois-Français. Je ne sais pas comment vous voulez faire là, parce que ce pré vous appartient. Il faudra m'expliquer comment vous allez retenir le talus.

Monsieur Christophe Baume : il n'y a pas de talus à retenir, parce que la largeur est supérieure à 1.40 mètre. C'est vraiment dans la zone bâtie, la bute créée, avec les années, s'est déplacée. Là, il est nécessaire de créer quelque chose qui retient cette bute sur environ 40 centimètres de hauteur pour éviter que, dans dix ans, on se retrouve avec un trottoir d'une largeur de 1 mètre.

Monsieur Yann Chappatte : concernant la distinction entre la route et le trottoir, comment elle va se faire ? Il y aura une zone pavée ? Une bande herbeuse ? De la groisse ?

Monsieur Christophe Baume : comme actuellement, avec une bande herbeuse. Il y a des bornes qui signalent la route cantonale. Ça restera la même chose. On respecte la largeur minimale obligatoire entre la route et le trottoir.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

8. Discuter et approuver un crédit de CHF 70'000.00 pour l'informatique à l'école ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Gaëtan Cattin : afin de remplir la demande du Canton et pallier au déficit de matériel informatique et fournir des leçons informatiques au goût du jour à nos élèves des Bois, le Conseil communal vous recommande d'approuver l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Martial Farine : je fais partie de la Commission dont j'oublie chaque fois le nom mais qui concerne l'école secondaire du Noirmont. A l'époque, le Directeur m'avait approché pour que la Commission d'école des Bois regarde pour acheter du matériel qui soit compatible avec l'école secondaire du Noirmont, en l'occurrence du matériel Apple. Est-ce que vous avez déjà choisi le matériel qui sera utilisé ? Ma question vient du fait qu'il faudrait éviter que les élèves des Bois, en allant à l'école secondaire au Noirmont, aient un trop grand changement de matériel, de logiciels, puisque les environnements informatiques sont totalement différents. Est-ce que le matériel a déjà été choisi ? Sinon, essayez de vous approcher du Noirmont pour que ça soit en adéquation.

Monsieur Gaëtan Cattin : une discussion a eu lieu avec Monsieur Eyen du Noirmont. Nous ne partirons pas sur du Mac du fait qu'on travaille aussi sur Word, Excel et Power Point et c'est comme au Noirmont, qu'on soit sur Mac ou un autre PC, c'est le même programme et ça fait augmenter le budget de 40 % en passant sur du Mac.

Monsieur Yann Chappatte : quelque chose m'a particulièrement surpris, c'est le matériel de projection avec cinq projecteurs à CHF 2'855.00 le projecteur, ce qui représente CHF 14'000.00. Je suis un petit peu surpris parce qu'on devrait se trouver un beamer aux alentours des CHF 1'000.00. J'étais surpris, je voulais savoir quelles étaient les fonctionnalités proposées par ce beamer car je suis très étonné.

Monsieur Gaëtan Cattin : ce sont des beamers interactifs, sur la surface projetée, on peut écrire avec un stylet, avec les doigts, on peut projeter une feuille et écrire sur la feuille comme on le ferait au tableau.

Madame Laurence Babey : dans la continuation de la question de Monsieur Yann Chappatte, je suis quand même étonnée du nombre de cinq. A ma connaissance, il n'y a que trois lieux dans l'école qui ne sont pas équipés.

Monsieur Gaëtan Cattin : il y en a cinq.

Madame Laurence Babey : il y a les deux classes d'en bas et la classe d'informatique, mais dans les autres classes, on a déjà les tableaux interactifs.

Monsieur Gaëtan Cattin : il y a la classe provisoire pour l'année prochaine qui sera supplémentaire, la classe de couture où on va fournir du matériel informatique. J'ai travaillé sur ce budget par rapport à la demande du Canton. Après, si vous voulez en supprimer, vous pouvez.

Monsieur Yann Chappatte : moi, ce qui me dérange terriblement, ce sont ces beamers. Ils sont interactifs, c'est ce que j'attendais, j'en avais connaissance. Ce qui me surprend, c'est qu'on a des tableaux blancs, ce sont des tableaux avec lesquels on a une totale liberté de dessiner, faire des traits, mettre des couleurs etc., on a la possibilité de masquer, de faire différentes choses idéales, c'est très convivial à l'usage et je me dis que c'est un gadget supplémentaire que d'avoir un beamer interactif. Si on a déjà un tableau blanc qui est totalement interactif avec toute une souplesse, je suis perturbé de voir cette demande de matériel de projection pour finalement avoir aussi des beamers interactifs. C'est presque CHF 10'000.00 de surcoût pour offrir une convivialité du type de celle qui existe déjà. Je pose la question de savoir de qui vient cette demande ? Pour moi, elle est tout sauf nécessaire. Là, c'est vraiment CHF 10'000.00 pour une fonctionnalité qui existe déjà à l'école primaire aux Bois, comme à l'école secondaire au Noirmont.

Madame Laurence Babey : je crois que Monsieur Gaëtan Cattin a répondu avant. Ces beamers sont pour des locaux qui ne sont pas équipés en ce moment. C'est-à-dire les deux classes d'en bas, la classe au-dessus de la salle des maîtres, une classe a priori supplémentaire qui va se faire je ne sais où et la salle de couture. Ce n'est pas pour remplacer ce qu'on a

déjà dans les autres classes, c'est pour en équiper d'autres. En tous cas pour trois, je pense que c'est hyper indispensable, les classes d'en bas et la classe d'informatique, les deux autres, effectivement ça peut se discuter.

Monsieur Gaëtan Cattin : il y aura une classe supplémentaire et elle devra être équipée. Les deux classes 1 et 2 P, la salle de couture et la salle d'informatique. Ce sont des salles qui ne sont pas équipées de tableaux interactifs. Nous n'avons pas mis des tableaux interactifs car ces tableaux coûtent vraiment cher à l'entretien et les enfants sont derrière les écrans. Là, c'est projeté sur un mur blanc, les enfants n'ont pas les yeux rivés sur un écran toute la journée. Au Noirmont, ils travaillent tous avec ça et on s'est basés là-dessus. Pour la longévité et l'entretien, c'est bien moins cher que le tableau interactif.

Monsieur Yann Chappatte : il y a des ordinateurs fixes prévus. Je crois savoir qu'aujourd'hui on a des ordinateurs portables, ces ordinateurs fixes pour des salles de classe, est-ce que c'est un remplacement ou un ajout ? Si c'est un remplacement, on devrait pouvoir les avoir moins cher car ils devraient être équipés en environnement windows. Je voulais savoir si c'était cumulatif ou à l'inverse en remplacement ce qui fait qu'on pourrait récupérer les licences existantes. Pour terminer, vu que j'ai la parole, je suis évidemment favorable à cette dépense. Ce qui m'interpelle effectivement, c'est que j'ai l'impression pour les beamers qu'on part dans du luxe inutile, je ne suis pas sûr que le nombre soit nécessaire. Je vous inviterais à y réfléchir. Et on demande CHF 70'000.00 alors qu'on parle de CHF 62'000.00. J'espère qu'on puisse tenir le chiffre initialement prévu. C'est aussi ce remplacement d'ordinateurs portables par des ordinateurs fixes ou à l'inverse si c'est un ajout.

Monsieur Gaëtan Cattin : pour le tableau que vous avez, il y a six ordinateurs qui sont en renouvellement et qui sont effectivement moins chers que les autres. Les ordinateurs sont subventionnés par le Canton tous les sept ans. Là, on a quand même six machines qui ont sept ans et qui sont désuètes, ça va long pour pouvoir travailler avec.

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté par 17 voix.

9. Statuer sur le choix de la fiduciaire pour le contrôle des comptes

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : selon la demande relative au contrôle des comptes communaux où nous devons avoir une fiduciaire, nous avons demandé au Service des communes de nous indiquer deux fiduciaires qui travaillent déjà avec des communes sur le Jura. Ils nous ont proposé FidagJura et BDO qui sont les deux à Delémont. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : FidagJura nous a proposé une offre qui s'élève à CHF 5'300.00, mais on a constaté qu'ils ont demandé peu de documents à la Commune et l'offre, par rapport à l'autre, contient moins d'interventions. L'offre de BDO qui est de CHF 8'500.00 comprend vraiment des rapports détaillés. Ils nous ont demandé plusieurs documents, renseignements concernant la comptabilité. Ils ont aussi des autres communes aux Franches-Montagnes et on a tout le descriptif par rapport aux autres communes où BDO intervient. Nous vous proposons donc d'accepter l'offre de BDO.

Monsieur Jacky Epitoux : je connais assez bien l'autre fiduciaire. C'est une fiduciaire dont l'un des patrons est de la Commune des Bois, Jean-Luc Boillat, qui est le beau-frère de Jean-

Maurice Jobin, fontainier. Ils ont une grande activité déjà dans le Jura, ils sont notamment réviseurs de la Commune des Breuleux, de Delémont, Courrendlin, Courfaivre. Ils ont de l'expérience. J'ai parlé avec eux en leur disant qu'ils n'avaient pas étayé leur truc et ils disent qu'ils ont une grosse habitude des communes, petites, moyennes ou grandes et qu'ils voient tout de suite la problématique à gérer. C'est pour ça qu'ils ont demandé moins de choses. Je pense qu'on devrait soutenir aussi quelque'un issu du village et, de surcroît, ils sont meilleur marché que les autres. Si on a besoin d'un service complémentaire, on peut encore le leur demander. Je pense qu'avec la compétence de Madame Bippert et la vigilance de Monsieur Yann Chappatte, on ne devrait pas avoir de problème avec la solution la moins chère. Je vous propose donc plutôt de voter pour la solution la moins chère de chez FidagJura.

Madame Laurence Babey : je n'ai pas bien compris. Ce que Monsieur Epitiaux vient de dire, c'est sur FidagJura ?

Monsieur Jacky Epitiaux : oui.

Madame Laurence Babey : ma question, c'est justement que je voulais savoir qui c'était. Maintenant, je sais qui est FidagJura. Est-ce qu'on peut aussi savoir qui est BDO ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la personne qui a répondu est Monsieur Schaller Olivier, il y a aussi Monsieur Gaëtan Storto, Madame Sandrine Rainotte. Ils sont à la rue de l'Avenir 2, à Delémont. Sur les Franches-Montagnes, ils ont la Commune du Bémont, de Saint-Brais, de Saulcy, de Saignelégier, de Muriaux, de Montfaucon et d'autres communes dans le bas.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : si j'ai bien compris, les deux fiduciaires travaillent dans les communes. Je suis assez surpris qu'il y ait une différence comme ça par rapport à deux fiduciaires qui travaillent pour des communes. Je rejoins un peu Monsieur Epitiaux. Je ne vois pas pourquoi on devrait payer CHF 3'000.00 de plus pour pas grand-chose. En plus, si ces deux fiduciaires sont reconnues et travaillent pour des communes similaires à la nôtre, je pense qu'on devrait prendre la moins chère.

Monsieur Yann Chappatte : je connais évidemment les deux fiduciaires, je côtoie des personnes qui y travaillent que ça soit dans le monde extraprofessionnel ou professionnel, je les connais bien. Juste pour apporter une précision sur BDO, effectivement, c'est sans doute la quatrième plus grande fiduciaire de Suisse, ils sont partout en Romandie et en Suisse, à Delémont et Neuchâtel notamment. La question qui s'est posée, quand j'ai préparé ça, c'était de savoir que ce sont des sociétés qui sont à Delémont, pourquoi pas aux Franches-Montagnes ? On n'a pas répondu ce soir, mais la réponse est relativement claire, c'est que le nombre de sociétés qui peuvent le faire selon les normes du MCH2 sont peu nombreuses, même s'il y a pas mal de fiduciaires aux Franches-Montagnes. Cela limite le cercle. On aurait pu prendre les autres plus grandes de Suisse, mais les prix auraient été beaucoup plus chers. Aux Franches-Montagnes, il y en a une qui aurait pu pour votre information, toutes les autres n'ont pas le personnel requis pour le faire, même s'ils ont sans doute des compétences, mais ils ne sont pas agréés pour le faire. Je pense effectivement qu'on devrait soutenir la moins onéreuse. Je pense qu'on aura assez d'informations et si on en n'a pas assez, on les sollicitera au travers d'une prestation supplémentaire. Je vous rappelle qu'on fait quand même un saut en avant puisque jusqu'à maintenant ce sont des gens de la population qui faisaient ça entre guillemets bénévolement. Avoir des professionnels qui sont habitués à le faire devrait nous amener à plus d'expertises et plus de certitudes, même si toutes ces années on a passé plusieurs heures autour de la table comme réviseurs, les choses se sont toujours très bien passées. Je crois que c'est un choix qu'on va faire, que ça soit l'une ou l'autre, personnellement, je vais partir sur la moins onéreuse.

Monsieur Martial Farine : je ne vais pas rallonger le débat, mais quand même. Ce que je vois dans la première offre de FidagJura : « *Les heures de conseils spécifiques liés à MCH2 ne*

sont pas incluses. ». Quand on imagine les coûts de l'heure d'entreprises pareilles, j'imagine que ça doit être entre CHF 150.00 et CHF 200.00 l'heure, si on fait dix heures, ça fait CHF 2'000.00 de différence. La participation au Conseil général est optionnelle et n'est pas comprise dans l'offre. J'imagine que si on veut les inviter pour présenter un petit peu plus en détail la révision des comptes, ça coûtera aussi quelques sous. L'un dans l'autre, au niveau financier, j'imagine que les deux offres se valent. Cependant, comme nous l'a expliqué Monsieur Epitoux, il y a quelqu'un de local qui travaille dans ce groupe, ma préférence va donc à la première offre.

Au vote, l'offre de FidagJura obtient 17 voix et celle de BDO en obtient 0. C'est donc l'offre de FidagJura qui est acceptée.

10. Préavis des décisions suivantes à prendre par les communes membres du Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêts des Franches-Montagnes (ZAFM) :
- a) Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes
 - b) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de CHF 2'150'000.00 et lui donner compétence pour le financement
 - c) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le 15 juin 2020, le Conseil général avait accepté que le Comité du Syndicat des Communes des Franches-Montagnes procède à l'acquisition du Feuillet n° 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53'554 m² en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle propriété de Monsieur Gérard Chapatte pour un montant de CHF 2'150'000.00 et à contracter l'emprunt nécessaire. Maintenant, on a bien avancé dans la concrétisation de cette zone d'activités. Un Syndicat de la Zone des Franches-Montagnes a été créé. On avait aussi voté ici un règlement. Maintenant, le Comité de cette zone a aussi été constitué le 30 juin 2022. Pour l'instant, dans la première question, nous devons autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes. Les deux tiers des communes des Franches-Montagnes doivent accepter ce transfert. C'est un transfert de droit d'emption.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes

Monsieur Yann Chappatte : j'ai plusieurs remarques ou questions. Tout d'abord, que ce soit pour les trois points, je voulais m'assurer effectivement que les documents actuellement signés par le propriétaire actuel prévoient ce transfert et qu'il n'y ait pas de conditions additionnelles qui puissent venir ultérieurement. C'est ma première demande. Finalement, j'aimerais revenir sur le Conseil général du 15 juin 2020 et une question qui a été posée au Conseil général en 2021. Nous avons, lors de ce Conseil général, émis un certain nombre de critiques par rapport à ce Syndicat. Je les rappelle brièvement. Le règlement était très mal fait. On ne s'y était pas opposés parce qu'on avait des inquiétudes et on attendait que la Commune intervienne auprès maintenant de la Commission qui doit elle-même changer ce règlement. Il y avait la problématique du domicile du Président qui prévalait dans le cadre du siège du Syndicat, il y avait la problématique que le produit fiscal devait être réparti par l'Assemblée des délégués. On indiquait des critiques par rapport au préciput sur les impôts, on indiquait également que ce règlement n'était clairement pas abouti, qu'on souhaitait qu'il soit corrigé. On relevait également que le Comité devait être pris à cinq membres à la majorité absolue, ce qui voulait dire que si un membre n'était pas présent, il y a toute une équipe qui pouvait décider comme elle voulait à deux potentiellement. Il y avait toutes ces remarques. Il serait intéressant de savoir si, aujourd'hui, ces remarques ont déjà été enfin partagées auprès de ce Syndicat, est-ce qu'elles ont été considérées ? Est-ce que les autres communes sont conscientes des remarques qu'on avait faites ? Ce n'est pas pour s'opposer à ce qui est proposé ce soir, évidemment, pour moi, c'est indiscutable qu'on doit approuver ça, mais c'est plus pour rendre attentif. Il y a deux ans et demi, on est intervenus sur un certain nombre de points, finalement, est-ce que la Commune est allée dans ce Syndicat ? Est-ce qu'aujourd'hui elle est représentée ? Est-ce qu'une place pour notre Commune peut être attribuée afin qu'on puisse véritablement donner ces inquiétudes et ces risques par rapport au règlement qu'on avait voté il y a deux ans et demi ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : tout d'abord, par rapport au droit d'emption, Monsieur Chappatte a déjà signé la cession du droit. Ça, c'est clair. Ça a été fait devant le notaire. Concernant ce règlement, j'ai amené quelques questions puisque c'est moi qui représente la Commune des Bois. On a répondu que ce règlement est amené à évoluer dans la pratique, refait, avec des avenants et des choses comme ça. Après, ce règlement est parti au Canton qui a mis une restriction par rapport à l'article 25 en disant qu'il ne pouvait pas approuver cet article qui était contraire au Décret du 25 septembre 1986 concernant la répartition de la compensation financière perçue par la République et Canton du Jura en application de l'accord entre la Suisse et la France relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers. De toute façon, ce règlement est amené à évoluer. Maintenant, il y a vraiment un Secrétaire qui a été nommé, Monsieur Faivet, en dehors de ses heures de Secrétaire à la Commune des Breuleux. Il y a aussi une personne qui a été nommée pour la comptabilité. On vient de nommer le Comité, mais on n'a pas encore discuté où se trouvera le siège. Actuellement, ce sont surtout les Maires qui participent à ce Syndicat.

Monsieur Yann Chappatte : merci pour ces précisions. J'invite le Conseil communal impérativement à envoyer l'extrait de quatre pages des remarques qu'on avait faites à ce Syndicat pour qu'il soit bien conscient des remarques qu'on avait soulevées. Pour le siège, je vois bien la problématique, chaque fois que le Président change, vous devez refaire des travaux administratifs, refaire des séances pour rien. Effectivement, le siège, ça m'est égal où il se trouve, de toute façon c'est un Syndicat, c'est juste une question de cohérence pour éviter des problèmes. Dans le cadre de ce Conseil général du 15 juin 2020, on avait soulevé toute une multitude de points, il y en avait quatre pages, qui étaient parfois juste des questions, mais qui parfois étaient vraiment des points essentiels dans l'intérêt du bon fonctionnement. Moi, j'insiste vraiment sur cette demande que ça soit transmis pour qu'on

puisse en faire un bon usage et qu'on bénéficie du débat qu'on avait eu ici le 15 juin 2020 parce qu'il est vrai, à la lecture des articles de presse, que dans beaucoup de communes finalement ça avait été approuvé tel quel sans remarque. Je trouvais que c'était effectivement dommage. Je ne peux que vous inciter à pousser ça plus loin afin qu'on en tienne compte dès que possible avec une révision de ce règlement. Evidemment, il n'est pas ici l'objet de retarder ou de refuser ce projet qu'on a accepté le 15 juin 2020, on n'a pas changé d'avis.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on fera ça.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : qu'est-ce qui va changer pour la Commune ? On donne ce droit d'emption au Syndicat, ça change quoi ? La Commune aura toujours un droit de vote ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est à l'Assemblée des délégués qu'on a le droit de vote selon le règlement pour tous les représentants de toutes les communes des Franches-Montagnes.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : alors ça sera comme au Centre de loisirs. Merci.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a l'Assemblée des délégués et après il y a le Comité.

Au vote, le point 10. a) est accepté à l'unanimité.

b) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de CHF 2'150'000.00 et lui donner compétence pour le financement

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il s'agit d'autoriser le Syndicat de la Zone d'Activité à exercer ce droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui liaient le Syndicat des communes.

Au vote, le point 10. b) est accepté à l'unanimité.

c) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement

Madame le Maire, Marianne Guillaume : l'Assemblée des délégués a la légitimité pour valider les dépenses n'excédant pas CHF 1'000'000.00, alors que le Comité peut aller jusqu'à CHF 150'000.00. Cette zone d'activité, pour la viabiliser, on a besoin de refaire ce Plan spécial et de l'autorisation pour continuer vu que cette zone prend de l'importance parce qu'il y a plusieurs entreprises intéressées à développer leur industrie. Par conséquent, pour éviter de revenir de nouveau avec cette histoire de zone prochainement, on a ajouté ce point 10. c) qui permet d'attribuer ces travaux et d'élaborer le Plan spécial puis de viabiliser cette zone. Cette viabilisation coûterait CHF 3'900'000.00. Elle sera autofinancée par la vente des terrains. Ensuite, les terrains pourront venir soit sur la Commune de Saignelégier qui est la deuxième zone réservée sur le Plan directeur cantonal, puis une autre zone encore au Noirmont avec la possibilité de faire un droit de superficie. Mais pour le moment, il y a besoin de liquidités pour pouvoir viabiliser cette zone. Je vous rappelle que j'avais dit qu'il y avait une séance d'information concernant cette zone. Il y avait peu de personnes des Bois.

Monsieur Yann Chappatte : il y avait cette séance d'information, c'est bien, mais l'apprendre quelques jours avant, je n'avais pas de disponibilité pour y aller. Sinon, j'y serais allé pour

donner ces messages que j'ai dits ce soir. Malheureusement, c'est dommage que pour cette zone des Franches-Montagnes, on ait choisi délibérément deux communes qui accueillent ces zones. Le bon sens aurait voulu qu'on fasse au moins dans une commune qui était hors de la zone ou voire en faire trois. Je pense effectivement que ce n'était pas judicieux comme ça a été choisi. Mais enfin voilà. On n'a pas pu s'y rendre, on n'a pas pu s'exprimer là-bas, c'est pour ça que je suis intervenu ce soir et on se réjouit que ça soit transmis afin qu'ils entendent les remarques ou recommandations qu'on a.

Monsieur Martial Farine : je suis dans le même cas, je n'ai pas pu assister malheureusement à cette séance. Il y a quand même une question qui est soulevée. Il s'agit d'un Plan spécial régional. On a eu le cas d'un Plan spécial ici aux Bois pour cet hôtel quatre étoiles qui a dû passer au vote devant la population. Est-ce qu'il en sera de même pour ce Plan spécial ou est-ce que ça sera uniquement de la compétence de l'Assemblée des délégués ? C'est ma première question. J'aimerais savoir, je dis n'importe quoi, mais est-ce qu'il y aura des compensations « nature » ? C'est une grande zone agricole qui est complètement perdue pour l'agriculture. J'aimerais savoir s'il y aura des compensations écologiques conséquentes ou des compensations de ces zones agricoles pour cette zone.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais d'abord que ces Zones d'Activités intercommunales ont été faites au niveau du Canton. Dans les trois districts, il y a ces zones. On ne peut pas mettre ça en relation avec notre Plan spécial pour l'hôtel. Ces zones ne sont en tout cas pas pour des hôtels, des magasins Lidl ou Aldi, ce sont vraiment pour des industries qui ont un certain potentiel d'ouvriers par rapport à la surface, il y a un indice défini. Ils ne peuvent également pas y intégrer de l'habitation, du mixte ou autre. C'est vraiment des grandes zones industrielles. Pour les compensations écologiques, il y a des ingénieurs, Nature & Paysage qui interviennent pour ces plans et il y a des compensations qui sont faites par rapport à ça.

Au vote, le point 10. c) est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Alain Frésard : nous voici arrivés en fin de séance. Avant de la clôturer, je tiens surtout à vous remercier toutes et tous, membres de l'exécutif, du législatif, collaborateurs et collaboratrices communaux. Je vous remercie pour votre engagement et votre dévouement à notre village et à la chose politique. Il est extrêmement important d'avoir une animation politique riche et variée car sans politique pas de débat, sans débat pas de démocratie. Je souhaite également plein succès aux élus de la nouvelle législature. Voilà, il ne me reste plus qu'à souhaiter à vous toutes et tous ainsi qu'à vos familles et vos proches de belles fêtes de fin d'année qui, je l'espère, seront pleines de rencontres et d'amitié.

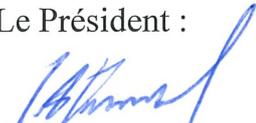
Madame Laurence Babey : j'ai le plaisir de conclure mon mandat et de faire une intervention dans ce Conseil général pour remercier Monsieur Pierre-Alain Frésard pour son engagement durant cette année 2022.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous vous invitons à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22 heures.

Au nom du Conseil général Les Bois
Le Président : La Secrétaire :


Pierre-Alain Frésard


Marlyse Jobin